

**Réseau des Parcs naturels régionaux
de Provence-Alpes- Côte d'Azur
INTERPARC Agriculture
Parc naturel régional de Camargue**

Offre d'emploi

Chargé(e) de mission promotion et valorisation des productions agricoles dans le cadre de la Marque « Valeurs Parc » du réseau des Parcs de la Région Sud Provence–Alpes-Côte d'Azur

Contexte

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont avant tout des territoires ruraux dans lesquels l'agriculture est prédominante. Avec près de 200 000 ha de terres agricoles hors forêts et milieux naturels et 8000 exploitations, l'agriculture dans les Parcs représente un quart des surfaces cultivées et 38 % des exploitations de la région.

Ils participent, impulsent et coordonnent des opérations pour une meilleure prise en compte de l'attente des consommateurs au regard de la qualité des produits alimentaires, de la protection de la ressource en eau, de la préservation de la biodiversité et de l'entretien de l'espace.

Ainsi ils mettent en œuvre des projets agri environnementaux, accompagnent agriculteurs et éleveurs dans des démarches de valorisation de leurs produits (labellisation, marque Provence, marque Alpes, marque Valeurs Parc...), soutiennent les démarches de conservation génétiques des races et variétés, tissent des partenariats avec les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles, favorisent les filières locales et la diversification...

- La marque « Valeurs Parc naturel régional »

La marque Valeurs Parc porte l'image des Parcs ; elle concerne des services touristiques, des produits artisanaux et des produits agroalimentaires. C'est un des outils de développement économique local des Parcs qui permet de territorialiser l'agriculture, car la marque a une capacité de faire du lien entre les agriculteurs et à densifier la trame territoriale d'acteurs engagés. En plus d'accompagner des agriculteurs dans des démarches plus agro écologiques et de construire une offre commerciale propre au territoire, la véritable plus-value de la marque est finalement sa fonction de RESEAU : réseau entre les productions d'une même filière (de la même marque), mais aussi la possibilité de faire des ponts entre productions, entre filières.

La marque Valeurs Parc en Provence-Alpes-Côte d'Azur concerne aujourd'hui les Parcs de Camargue, des Alpilles, du Luberon, du Verdon et des Préalpes d'Azur, les Parcs du Queyras, des Baronnies provençales et de la Sainte-Baume y viendront dans les années à venir. C'est une marque encore assez confidentielle, sur plusieurs types de produits : vin, fromage et produits laitiers, farine et blé, produits d'élevage, plantes aromatiques et médicinales, miel, safran. La marque ne représente donc pas aujourd'hui la diversité agricole des territoires ni les productions emblématiques de chaque territoire.

Le (la) futur(e) chargé(e) de mission contribuera, en concertation avec les différents acteurs des territoires de Parc de la région Sud, à l'élaboration d'une stratégie commune interparc de labellisation et de marquage des productions agricoles et d'élevage, en veillant au maintien des équilibres entre économie locale, environnement et valeurs culturelle et patrimoniale.

Il/elle réalisera la conduite et la coordination des actions dans les domaines de la Marque « Valeurs Parc » et des signes de qualité.

Missions principales :

Sous l'autorité du Directeur référent du réseau des Parcs de Provence Alpes-Côte d'Azur et du groupe interparc Agriculture, et avec leur appui, il est attendu du / de la chargé(e) de mission qui sera choisi(e) pour cette mission de 6 mois, de :

1- Mettre en place une stratégie commune sur la marque « Valeurs Parc »

Les conditions de réussite d'un travail commun sur la marque « Valeurs Parc » sont liées à l'établissement en amont d'une stratégie interparc sur la marque. En effet, pour donner de la visibilité et de la légitimité à la marque au niveau régional, il faut avoir une position commune sur des exigences environnementales, éthiques, qualitatives, etc... d'après les orientations de la Fédération des PNR, celles inscrites dans les chartes de Parcs, ainsi que les actions et stratégies déjà mises en place dans chacun des Parcs.

Rendu attendu : note stratégique présentant les exigences communes liées à la marque sur les produits agricoles.

2- Construire une méthode commune sur la mise en place des référentiels sur la base d'un partage d'expérience

Aux vues des problématiques agricoles différentes selon les territoires, des référentiels totalement communs entre plusieurs Parcs par type de produit semblent difficilement réalisables, mais des Parcs peuvent mutualiser leurs référentiels déjà mis en place sur la base des critères nationaux. S'appuyer sur le travail réalisé précédemment par le groupe interparcs Tourisme sur la marque « Valeurs Parc » : transfert de référentiels existants, fiches expérience sur la mise en place des référentiels avec les partenaires locaux et élus.

Mettre en commun le dispositif entre plusieurs Parcs est aussi la clé pour mutualiser les moyens et crédibiliser la marque.

Rendus attendus :

- analyse croisée des référentiels par type de produits agricoles.
- comparaison des coûts entre audits internes et audits externalisés partagés pour envisager une pérennité dans l'accompagnement de la marque dans les Parcs.
- note méthodique explicitant le déroulement, la chronologie et les bonnes pratiques de mise en place de la marque en pointant les obstacles potentiels (en s'inspirant des documents élaborés par la mission interparc Tourisme).

3- Mettre en place le réseau régional des agriculteurs marqués et engager une dynamique interparcs sur la Marque

Il sera intéressant de créer du lien entre agriculteurs du réseau et d'envisager des formations communes, des rencontres techniques, des voyages d'étude entre territoire, etc...

Il apparaît également nécessaire de faire du lien entre prestataires marqués (réfléchir à des rencontres croisées, des éducateurs de prestation touristique chez les producteurs, pour leur permettre de se connaître et de créer des produits touristiques (visite à la ferme,...), des vitrines de vente, d'utiliser des produits marqués lors des petits déjeuners et repas,...).

Enfin il est important de créer une dynamique régionale entre les élus référents de la marque liée à l'activité agricole (recenser dans chaque Parc de la région les élus référents et créer un groupe de travail à l'échelle du réseau des Parcs).

Travailler la question de la marque des produits agricoles en lien étroit avec les groupes interparcs Tourisme et Communication de la Région Sud PACA et la Fédération des PNR.

Rendus attendus :

- liste partagée des agriculteurs marqués
- liste partagée des élus référents de la marque liée à la production agricole
- recommandations sur des outils permettant de créer une dynamique interparcs autour de la marque (mise en place d'un groupe de travail régional entre élus, formations, rencontres techniques, produits touristiques,...)

4- Valoriser la marque

Il est important de réfléchir de façon commune, en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux, à la communication de la marque : quels outils de communication (étiquetage commun, etc...) ? Quel accompagnement en commun de la valorisation des produits chez les producteurs ?

Un benchmark auprès d'autres parcs de France ayant déployé la marque pour les produits agricoles sera une bonne base.

Rendus attendus :

- catalogue d'outils de mise en valeur de la marque
- guide d'utilisation de la marque pour les producteurs agricoles

Missions complémentaires :

5- Valorisation des produits sous label et signe de qualité

La mission pourra accompagner la valorisation des produits sous label et signe de qualité des différents terroirs des Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur via :

- des événements communs de promotion des produits,
- des stands de promotion sur les produits des Parcs lors d'un événement local, régional ou national (salon de l'agriculture par exemple).

6- Valorisation commune des pratiques respectueuses de l'environnement

La fonction de **réseau** des Parcs est fortement appréciée par les agriculteurs et doit être amplifiée. Ainsi, la valorisation des pratiques agro écologiques peut être davantage valorisée en interparc, car même si les agriculteurs n'ont pas les mêmes territoires et terroirs, ils sont souvent face aux mêmes problématiques de production ou de filières. Les agriculteurs accompagnés par les Parcs (agriculteurs marqués, agriculteurs sous label et signe de qualité ou autres agriculteurs partenaires des Parcs) sont souvent intéressés pour des moments d'échanges entre professionnels, de formations, de valorisation de certains savoirs faire que ce soit sur leur territoire, sur d'autres Parcs, voire même sur des territoires étrangers qui partagent les mêmes enjeux de production. Ce type de projet peut s'inscrire dans la continuité de la dynamique lancée par le travail interparc de valorisation des savoirs écologiques paysans.

Compétences et savoir-faire

Connaissances

- Fonctionnement des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale.
- Réglementation en matière d'identification et de gestion des signes de qualité, labels et marques.
- Pratiques locales en matière d'agriculture et d'élevage des Parcs de la Région Sud PACA.
- Organismes intervenant dans le domaine de l'élevage de l'agriculture.

Savoir-faire technique et relationnel

- Aptitude à travailler en équipe, notamment avec les chargés de mission en charge des questions d'agriculture et d'élevage dans les parcs, et avec la Fédération des PNR.
- Capacité à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie dans ses différentes étapes : réalisation de diagnostic / état des lieux, élaboration d'un protocole d'action, définition d'objectifs et de moyens, mise en œuvre et animation de l'action, élaboration et rédaction d'une stratégie partagée.
- Connaissance et aptitude au travail de terrain tant qu'au travail administratif.
- Expérience du travail en coopération avec les différents acteurs du milieu agricole et de l'élevage.
- Capacité de synthèse à partir de différents référentiels.
- Animation, conduite et synthèse de réunions (organisation et réalisation des comptes-rendus).
- Maîtrise de la bureautique informatique (Word, Excel, Photoshop).

Qualités et aptitudes

- Formation Bac+5 ou équivalent avec des connaissances dans les domaines, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement.
- Sens du contact et des relations humaines.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacités rédactionnelles et de synthèse.
- Autonomie et réactivité.

Autonomie et responsabilité

Placé sous l'autorité directe du Directeur référent, il (elle) est autonome et responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des actions dans ses domaines d'intervention (dans le programme d'actions validé par le groupe interparc agriculture), et est amené(e) à travailler en collaboration avec les autres chargés de mission des équipes des Parcs.

Mode de candidature :

Lettre de motivation et CV à adresser au Directeur du Parc naturel régional de Camargue à l'adresse suivante : administration@parc-camargue.fr d'ici le **18/01/2019**.

Ou par courrier à l'adresse suivante : Parc naturel régional de Camargue- Mas du pont de Rousty - 13200 Arles

Prise de poste prévue entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars 2019.